

**Attractivité et Aménagement du Territoire - Urbanisme**

<b>Agence territoriale d'ingénierie publique</b>	Agence d'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme, environnement, aménagement du territoire et paie et gestion des listes électorales	Arrêté et Délibération	Comité syndical	Titulaires (13)	BIHL Pierre
					BIERRY Frédéric
					KRIEGER Laurent
					KOBYRN Florian
					DOLLINGER Isabelle
					ESCHLIMANN Michèle
					GREIGERT Catherine
					WOLFHUGEL Christiane
					KOCHERT Stéphanie
					DELATTRE Cécile
					MULLER-BRONN Laurence
					SCHULTZ Denis
					SENE Marc
				Suppléants (13)	GRAEF-ECKERT Catherine
					ZAEGEL Sébastien
					BOHN Patricia
					MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
					LEHMANN Marie-Paule
					JEANPERT Chantal
					RUCH Valérie
					HEINTZ Paul
					STRAUMANN Eric
					BUFFA Jean-Claude
					KALTENBACH-ERNST Nathalie
ERBS André					
SITZENSTUHL Charles					

**Habitat - Foncier**

<b>Commission départementale d'aménagement foncier du Bas-Rhin</b>	La CDAF définit les règles d'équivalence, donne son avis sur le périmètre et statue sur les réclamations des propriétaires fonciers dirigées contre les décisions des commissions communales ou intercommunales. Elle a qualité pour modifier les opérations décidées par ces dernières. Elle donne également son avis sur les divisions de parcelles remembrées et les échanges d'immeubles ruraux.	Délibération	Membre(s)	Titulaires (4)	ZAEGEL Sébastien
					JEANPERT Chantal
					SCHULTZ Denis
					WOLFHUGEL Christiane
				Suppléants (4)	GREIGERT Catherine
					KRIEGER Laurent
<b>Conférence Intercommunale du Logement et des Commissions liées à la Convention Intercommunale d'Attribution de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller</b>	Conformément au code de la construction et de l'habitation, les EPCI tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat qui comprennent un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville doivent mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La CIL définit une stratégie de peuplement et de mixité sociale et fixe des objectifs en matière d'attribution de logements sociaux à travers une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) d'une durée de 6 ans.	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	KLEITZ Francis
					Suppléant (1)

**Environnement – Agriculture**

<b>Comité des Forêts d'avenir d'Alsace</b>	Suivi du plan de rebond, des expérimentations forestières, accompagnement des communes	Délibération	Membre(s)	Titulaires (5)	GRAEF-ECKERT Catherine
					CLAUSS Robin
					VETTER Jean-Philippe
					VALLAT Marie-France
					SENE Marc
<b>Groupe de défense sanitaire d'Alsace</b>	Détection de la prophylaxie volontaire et obligatoire par le remboursement d'analyses sérologiques au profit d'éleveurs.	Délibération	Membre(s)	Titulaires (1)	HEINTZ Paul
<b>Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA)</b>	Construit, entretient, rénove et améliore les installations d'eau potable et d'assainissement des communes et intercommunalités membres ; compétent en matière de production-transport-distribution d'eau potable et/ou de collecte-transport-traitement des eaux usées et de grand cycle de l'eau (dont GEMAPI). Le CD67 siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	BIHL Pierre
					JEANPERT Chantal
			Assemblée Générale	Titulaires (12)	JEANPERT Chantal
					ERBS André
					BIHL Pierre
					BUFFA Jean-Claude
					DELATTRE Cécile
					MAURER Jean-Philippe
					VALLAT Marie-France
					GREIGERT Catherine
					KOCHERT Stéphanie
					HOUJNE Monique
					WOLFHUGEL Christiane
QUINTALLET Ludivine					
<b>Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Grand Est</b>	Les Safer favorisent l'installation de tout porteur de projet en milieu rural.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	ERBS André
			Assemblée Générale	Titulaires (2)	ADRIAN Daniel
					ERBS André
			Comité technique 67	Titulaire (1)	ADRIAN Daniel
					Suppléant (1)
			Comité technique 68	Titulaire (1)	VOGT Victor
Suppléant (1)	ADRIAN Daniel				
<b>Etablissement public local d'Enseignement et de formation professionnelle Agricole du Bas-Rhin</b>	Les EPLEFPA, organismes de formation atypiques, de par leur structuration et leurs missions, disposent de nombreux atouts pour répondre aux enjeux actuels des territoires ruraux. Les 5 missions que leur confie le code rural les placent comme acteurs et ressources du développement local et sectoriel. • Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue. • Animer et développer les projets de territoires. • Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes. • Développer, expérimenter et innover dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. • Participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaire (1)	CLAUSS Robin
				Suppléant (1)	KALTENBACH-ERNST Nathalie
<b>Conservatoire des sites alsaciens</b>	L'association a pour objet l'acquisition, la location, la gestion de forêts vergers extensifs sur pré, friches, landes, prés, marécages, étangs et ruisseaux... dans le but de conserver ou de restaurer les qualités biologiques, écologiques et esthétiques de ces milieux. Elle peut également acquérir, louer ou gérer des sites d'intérêt écologique, archéologique ou historique.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (4)	HELDERLE Emilie
					VOGT Pierre
					BUFFA Jean-Claude
					VETTER Jean-Philippe
			Assemblée Générale	Titulaires (4)	HELDERLE Emilie
					VOGT Pierre
					BUFFA Jean-Claude
					VETTER Jean-Philippe

<b>Commission départementale d'aménagement foncier du Bas-Rhin</b>	La CDAF définit les règles d'équivalence, donne son avis sur le périmètre et statue sur les réclamations des propriétaires fonciers dirigées contre les décisions des commissions communales ou intercommunales. Elle a qualité pour modifier les opérations décidées par ces dernières. Elle donne également son avis sur les divisions de parcelles remembrées et les échanges d'immeubles ruraux.	Délibération	Membre(s)	Titulaires (4)	ZAEGEL Sébastien
				Suppléants (4)	JEANPERT Chantal
<b>Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin - Brigades Vertes</b>	Le Syndicat a pour objet de créer des relations de coopération inter-collectivité pour l'utilisation des gardes-champêtres dans le cadre d'une surveillance des espaces naturels, de leur aménagement, de leur protection. Il met en place les moyens adéquats à l'information, l'éducation du public, la poursuite des infractions en tous domaines	Cas particulier	Comité syndical	Titulaires (34)	SCHULTZ Denis
					WOLFHUGEL Christiane
					GREIGERT Catherine
					KRIEGER Laurent
					RUCH Valérie
					HEINTZ Paul
					ADRIAN Daniel
					BIHL Pierre
					COUCHOT Alain
					DOLLINGER Isabelle
					BEHA Nicole
					DREXLER Sabine
					BOHN Patricia
					LORENTZ Michel
					MEYER Philippe
					VETTER Jean-Philippe
					SITZENSTUHL Charles
					HELDERLE Emilie
					HAGENBACH Vincent
					HEMEDINGER Yves
					JANDER Nicolas
					JENN Fatima
					KLINKERT Brigitte
					LUTENBACHER Annick
					MARTIN Monique
					SHELLENBERGER Raphael
					MILLION Lara
					KOCHERT Stéphanie
					MULLER Lucien
					MUNCK Marc
					CLAUSS Robin
					PAGLIARULO Karine
					RAPP Catherine
					ERNST-KALTENBACH Nathalie
SCHMIDIGER Pascale					
STRAUMANN Eric					
ESCHLIMANN Michèle					
VALLAT Marie-France					
VOGT Pierre					
MULLER-BRONN Laurence					
Bureau	PAGLIARULO Karine				
	JANDER Nicolas				
	BIHL Pierre				
	ADRIAN Daniel				
	VOGT Pierre				
	CLAUSS Robin				
	SITZENSTUHL Charles				
	MARTIN Monique				
	VALLAT Marie-France				
	KOCHERT Stéphanie				
	RAPP Catherine				
	DOLLINGER Isabelle				

### Ressources humaines

<b>Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin</b>	Le conseil d'administration est notamment compétent pour décider des marchés publics, de la fixation des effectifs du centre, des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées. Il approuve les conditions de tarification des prestations de service mentionnées aux articles 25 et 26 de la loi du 26/01/1984. Enfin, il fixe également le montant des cotisations dues par les collectivités et les établissements affiliés.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (3)	LEHMANN Marie-Paule
				Suppléants(3)	DILIGENT Danielle
					BIHL Pierre
					MUNCK Marc
					KRIEGER Laurent
					DREYFUS Elisabeth

### Social

<b>Foyer Charles FREY à Strasbourg</b>	MECS 196 places	Arrêté et Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (5)	MAURER Jean-Philippe
					MATT Nicolas
					PFEIFFER Pascale
					QUINTALLET Ludivine
					TENENBAUM Anne
<b>Conseil territorial de Santé n°4</b>	Le CTS est un outil au service du territoire : participation au diagnostic territorial partagé, contribution aux travaux du Projet Régional de Santé, au suivi des dispositifs locaux et avis sur le projet territorial de santé mentale.	Délibération	Instance de travail (comité, commission, conseil, conférence...)	Titulaire (1)	PAGLIARULO Karine
				Suppléant (1)	COUCHOT Alain
<b>Conseil territorial de Santé n°5</b>	Le CTS est un outil au service du territoire : participation au diagnostic territorial partagé, contribution aux travaux du Projet Régional de Santé, au suivi des dispositifs locaux et avis sur le projet territorial de santé mentale.	Délibération	Instance de travail (comité, commission, conseil, conférence...)	Titulaire (1)	PAGLIARULO Karine
				Suppléant (1)	HEINTZ Paul
<b>Agence régionale de santé - Comité de pilotage départemental des soins de proximité</b>	Dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand Est, l'Agence Régionale de Santé a arrêté une nouvelle stratégie pour renforcer les soins de proximité dans les territoires (lien avec le schéma alsacien et départemental d'accessibilité des services aux publics).	Délibération	Instance de travail (comité, commission, conseil, conférence...)	Titulaires (2)	PAGLIARULO Karine
					COUCHOT Alain
<b>Dispositif d'Appui à la Coordination (Dac) Alsace</b>	Le DAC est un dispositif d'appui aux professionnels de santé et du médico-social. D'approche généraliste, il va concerner toutes les catégories de publics. Le DAC reprend les missions des MAIA, à savoir l'accompagnement des publics âgés en situation complexe, la coordination des parcours et l'animation territoriale.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	PAGLIARULO Karine

### Déplacements et Voirie

<b>Consortium International des Voies Navigables et Multimodales</b>	Elle a pour but de promouvoir le développement des activités liées aux transports et au tourisme, réalisation d'une liaison fluviale moderne entre le Rhin Supérieur, le Rhône et la Méditerranée et de participer à des actions sociales ou éducatives en faveur de la profession de la batellerie.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (2)	JEANPERT Chantal
					MULLER-BRONN Laurence

### International - Europe - Transfrontalier

<b>Comité Régional de Programmation FEDER</b>	Le Comité régional de programmation examine les dossiers sollicitant un cofinancement au titre du FEDER, au regard de l'avis technique formulé par le service instructeur. Un état d'avancement de la programmation est présenté à chaque réunion.	Délibération	Membre(s)	Titulaires (6)	SCHMIDIGER Pascale
					SCHULTZ Denis
					ADRIAN Daniel
					GRAEF-ECKERT Catherine
					PFEIFFER Pascale
					BIHL Pierre

<b>Comité de suivi du Programme INTERREG V Rhin Supérieur</b>	Le Comité de suivi est l'instance politique du programme INTERREG V Rhin supérieur. A ce titre, il approuve et sélectionne les projets ayant sollicité un cofinancement.	Délibération	Membre(s)	Titulaires (2)	<b>SCHULTZ Denis</b>
					<b>GRAEF-ECKERT Catherine</b>

### Sport

<b>Conférence Régionale des Financeurs du Sport</b>	<p>La déclinaison territoriale de la gouvernance du sport portée par l'Agence nationale du Sport s'articule au niveau des conférences régionales du sport et conférences des financeurs du sport.</p> <p>Instituées par la loi du 1er août 2019 qui porte création de l'Agence nationale du Sport, mais surtout par le décret du 20 octobre 2020, elles représentent les instances de dialogues, de concertation et de décision des acteurs du sport au sein des territoires.</p> <p>Elles ont en effet vocation à autonomiser les acteurs du sport au sein des régions vers un modèle partenarial innovant qui les responsabilise les uns vis-à-vis des autres au bénéfice/service des usagers du sport.</p>	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	<b>MARAJO-GUTHMULLER Nathalie</b>
				Suppléant (1)	<b>MATT Nicolas</b>

### Culture et Patrimoine

<b>Orchestre Symphonique de Mulhouse</b>	L'Orchestre symphonique de Mulhouse (OSM) constitue un véritable ambassadeur culturel en Alsace, dans le Grand Est et en France. L'Orchestre symphonique de Mulhouse s'engage depuis de nombreuses années afin de sensibiliser les jeunes et les familles à la musique classique et au plaisir de se rendre au concert symphonique.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaires (1)	<b>COUCHOT Alain</b>
--	---	--------------	--------------------------	----------------	----------------------